

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Jeudi dernier, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, à Paris, a été célébré le mariage de M. le comte Guy de Puyfontaine, lieutenant au 4^e hussards, avec M^{lle} Balny d'Avricourt, fille de S. Exc. M. le comte Balny d'Avricourt, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire accrédité près le Gouvernement français par S. A. S. le Prince de Monaco.

Les témoins étaient, pour la mariée, S. A. S. le Prince Héritaire de Monaco, représentant S. A. S. le Prince Albert, et M. Paul Lenglet; pour le marié, M. Bourée, Ambassadeur de France, son oncle, et le colonel du Cor de Duprat, commandant le 4^e hussards.

A l'issue de la cérémonie, la comtesse Balny d'Avricourt a reçu en son hôtel de la rue de la Faisanderie.

Le mariage civil avait été célébré la veille à la mairie du seizième arrondissement.

A la bénédiction nuptiale, assistaient M^{me} Loubet et sa fille, M^{me} de Saint-Prix, ainsi que tout le corps diplomatique et une foule de notabilités parisiennes et étrangères, témoignant de la haute sympathie dont sont entourés le Ministre de Monaco et sa famille.

Nous avons annoncé, il y a quinze jours, que M. Gaston Moch, pour des raisons de convenance personnelle, avait donné sa démission de Chef de Cabinet de S. A. S. le Prince.

Il convient d'ajouter ici que M. Moch reste Conseiller privé de Son Altesse Sérénissime.

Chaque année, on le sait, les nombreuses Sociétés artistiques existant dans la Principauté ont la louable coutume de célébrer la Sainte-Cécile, patronne des musiciens. Cette tradition a été suivie dimanche dernier et a donné lieu à une fête en tous points réussie et fort brillante.

La journée a commencé à 9 heures du matin par une messe dite à la Cathédrale par M. le curé Mercier, messe à laquelle était présent S. G. M^{sr} du Curel qui, au cours de la cérémonie, a prononcé une éloquente allocution de circonstance. La Société Philharmonique, la Chorale l'Avenir, la Estudiantina et l'Accord Parfait ont fait successivement entendre, pendant la messe, divers morceaux de musique religieuse remarquablement exécutés. S. Exc. M. le Gouverneur Général et nombre de notabilités locales, parmi lesquelles se trouvait M. le Directeur Général de la Société des Bains de Mer, assistaient à cette belle cérémonie.

A leur sortie de la Cathédrale, les Sociétés se sont dirigées en cortège vers la place de la Visitation pour défilier devant l'Hôtel du Gouvernement, d'où elles ont regagné la Condamine.

Un concert, donné à 10 heures et demie, par

les musiciens de la Lyre Monégasque, a attiré sur la place d'Armes une foule nombreuse qui a vivement applaudi les exécutants et leur excellent chef, M. Sainte-Marie. De leur côté, les mandolinistes de l'Accord Parfait sont allés se faire entendre à la messe de 11 heures en l'église de Saint-Charles, à Monte Carlo.

A midi, à l'hôtel des Rives-d'Or, les membres de la Société Philharmonique et leurs invités se sont réunis en un confraternel déjeuner présidé par M. de Loth. Le sympathique président a pris la parole au dessert pour porter la santé de S. A. S. le Prince Albert et de S. A. S. le Prince Héritaire, toast qui a été chaleureusement acclamé. M. de Loth a ensuite regretté l'absence de S. Exc. M. le Gouverneur Général, de M^{sr} l'Evêque et de M. le Secrétaire Général qui, empêchés par diverses causes, s'étaient fait excuser dans les termes les plus aimables. Poursuivant sa charmante allocution, le président a témoigné de sa vive sympathie à l'égard de M. le Maire de Monaco et de sa profonde gratitude à l'égard de l'Administration de la Société des Bains de Mer; il a fait un éloge fort applaudi des diverses Sociétés artistiques et a enfin remercié les membres de la Presse.

A l'issue de ce déjeuner, les convives se sont rendus au théâtre des Variétés pour assister à la matinée artistique organisée, selon son habitude annuelle, par la Société Chorale. Cette matinée lyrique a été d'autant plus brillante qu'elle était donnée cette fois au profit de l'œuvre philanthropique de la Croix-Rouge de Russie et du Japon, et que chacun tenait à y apporter son obole. Les membres de l'Avenir se sont surpassés sous l'habile direction de M. Nef, et les virtuoses ou amateurs inscrits au programme ont rivalisé de talent et ont été successivement très applaudis. Le tirage de la tombola qui devait suivre le concert a été renvoyé à une date ultérieure et grossira la recette à laquelle le Comité de bienfaisance de la Colonie française a contribué par l'envoi d'une somme de 100 francs et S. Exc. M. le Gouverneur Général par un don de 50 francs.

Cette journée de fête s'est magnifiquement terminée par le superbe banquet que la Société Chorale a offert, à 7 heures et demie, dans la grande salle de restaurant de l'hôtel de Paris, salle nouvellement décorée à neuf et dont le coup d'œil était véritablement merveilleux. Environ deux cents convives se sont assis autour des tables délicieusement fleuries. M. Félix Gindre, président, avait à ses côtés S. G. M^{sr} l'Evêque et M. Paul Gillibert, président du Comité de bienfaisance de la Colonie française. M. le chanoine Mercier, M. Asé, président du Comité de bienfaisance de la Colonie italienne; M. de Loth, premier adjoint au Maire de Monaco; les chefs d'orchestre du Casino, les présidents et directeurs des diverses Sociétés artistiques et sportives et les représentants de la presse locale et régionale étaient également présents.

Le menu était exquis et a été servi remarquablement. Au dessert, le dévoué Président de la

Chorale a pris le premier la parole pour exprimer en excellents termes la respectueuse gratitude de sa Société à l'égard de Son Altesse Sérénissime, et, au milieu d'acclamations enthousiastes, il a levé son verre en l'honneur de S. A. S. le Prince Albert et de S. A. S. le Prince Héritaire. L'honorable M. Félix Gindre, après avoir ensuite regretté l'absence de S. Exc. M. le Gouverneur et de M. le Secrétaire Général, a salué avec émotion S. G. M^{sr} du Curel qui, nouveau Président d'honneur de la Société Chorale, a bien voulu assister à ce banquet. Il a continué son discours en portant des toasts applaudis à M. le comte Gastaldi, maire de Monaco; à M. le chanoine Mercier; aux présidents des Comités de bienfaisance et des Sociétés artistiques ou sportives; à M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer et à son directeur général, M. Georges Bornier; à tous les artistes invités et particulièrement à ceux qui ont prêté leur gracieux concours à la matinée donnée au théâtre des Variétés; aux représentants de la presse locale et régionale; aux membres honoraires de la Chorale, enfin à tous les convives et à leurs familles.

S. G. M^{sr} du Curel, dans une improvisation pleine d'esprit et de sentiments élevés, a répondu à M. Félix Gindre dont il a fait l'éloge délicat, ajoutant combien il était heureux de célébrer l'union et la concorde qui règnent en cet admirable pays entre les sociétés de bienfaisance comme entre toutes les sociétés artistiques. Le distingué prélat a terminé en exprimant ces sentiments cordiaux à tous les convives qui lui ont répondu par une longue et chaleureuse ovation.

Divers toasts ont encore été portés successivement par M. Bellinzona, au nom des membres honoraires de la Chorale; par M. Natta, parlant comme invité et ami personnel des organisateurs du banquet; par M. de Loth, au nom des présidents des sociétés de la Principauté, enfin par M. Jules Michel, qui a remercié M. Félix Gindre au nom de ses confrères de la presse.

Cette belle et confraternelle soirée s'est clôturée sur l'interprétation de deux chœurs chantés avec autant d'ensemble que de brio par les membres de la Chorale, sous la direction de M. Achille Nef. Les invités se sont retirés ensuite non sans exprimer de nouveau à M. Félix Gindre leurs félicitations et leurs remerciements.

Devant une assistance d'élite où l'on remarquait la plupart des hivernants de marque déjà arrivés sur le littoral et tous les amateurs de musique que compte notre région, a été donné, jeudi dernier, le premier Concert classique de la saison. M. Léon Jehin avait composé, pour la circonstance, un programme de choix dont il a dirigé magistralement l'impeccable exécution. Ce fut d'abord l'éclatante Trompeten-Ouverture de Mendelssohn, suivie de la célèbre Neuvième Symphonie de Beethoven qui est un des chefs-d'œuvre les plus admirables de la musique classique.

La seconde partie du Concert a débuté par la

Lettre de Paris

Paris, 27 novembre 1904.

La séance de l'Académie française, qui s'est tenue au cours de cette dernière semaine, permettait une observation assez piquante en offrant à M. Paul Hervieu une occasion solennelle de louer la vertu. Il y avait une ironie subtile, comme il l'eût aimée, à voir ce romancier dont l'âpre recherche s'attache aux vices de la brillante société moderne et aux laideurs morales de la vie, présenter l'humble cortège des obscurs dévouements, des sacrifices longtemps ignorés et des lentes conquêtes de la bonté. Il s'est excusé lui-même de ce rôle nouveau en se demandant si l'Académie, au témoignage de bienveillance qu'elle lui donnait en le désignant à cet office, ne joignait pas un « trait de son irréprochable malice. » Pourquoi irréprochable ? on l'ignore, mais malice, peut-être.

Un premier résultat de cette fonction qui obligeait M. Paul Hervieu à chercher des documents où il n'était pas accoutumé d'en recueillir fut cet aveu à l'adresse du roman contemporain :

« La littérature d'imagination, a-t-il dit, s'entend reprocher souvent de décrire le désordre des mœurs ou les révoltes de la passion. Ses représentants ne passent point tous pour analyser, de préférence, les documents qui concernent la vertu. Lorsque l'un d'eux est mis soudain en face d'un volumineux dossier où les triomphes du devoir s'affirment par centaines, n'a-t-il pas, tout d'abord, à y prendre une leçon particulière ? Oui, pour préambule, il nous est doux de confesser que la réalité est, de nos jours, plus riche que la fiction en héros de vertu ».

Et ce préambule, bien que par la suite M. Hervieu se soit avancé avec réserve et parfois avec un peu de scepticisme dans ce domaine de la vertu, montre tout au moins le faux réalisme du roman moderne qui se prétend documentaire et limite cependant son enquête aux seuls mauvais instincts de l'âme humaine.

A la fin de son rapport, M. Paul Hervieu dit encore :

« Une belle et bonne évidence sort des textes que nous avons eu à examiner ; et elle se dresse comme un démenti à l'idée que les hommes, pour avoir tant maltraité le juste à travers les âges, auraient en haine la vertu. Non pas ! Ils n'ont jamais eu qu'un de la difficulté ou de l'impuissance à la discerner. Mais — quand elle est assez élémentaire, assez distincte, assez tangible, et d'un modèle assez vu déjà — quand les hommes sont à portée de sentir son rayonnement et de la reconnaître, alors ils la saluent d'une acclamation commune. »

Là, peut-être, emporté et conquis par son sujet, M. Paul Hervieu se montre-t-il optimiste avec exagération, car il y a trop d'exemples récents où la foule, loin de s'incliner devant la vertu et le dévouement, s'est montrée au contraire indifférente et ingrate.

La froideur de son admiration découvre seulement que « la vertu est une beauté pour qui nos semblables ont une passion naturelle aux entrailles », et les pauvres filles humblement dévouées, tous ces cœurs modestes et oubliés d'eux-mêmes qui sont la foule obscurément laborieuse de la charité, seront bien surpris, s'ils lisent les discours académiques, de cette « beauté » qui jamais n'a dû les occuper un instant.

* *

Le vieux théâtre de l'Odéon est revenu cette semaine aux anciennes traditions littéraires et classiques qu'il avait trop souvent abandonnées ces temps derniers pour sacrifier au goût du public pour les pièces légères et les vaudevilles croustillants. Ce fut une véritable fête des Lettres et des Arts que la première représentation d'*Armide et Gildis*, drame en cinq actes et six tableaux, en vers, de M. Camille de Sainte-Croix.

Armide et Gildis c'est, vous le pensez bien, l'immortelle histoire de la *Jérusalem délivrée*, mais cependant ce n'est pas exclusivement le drame d'amour que nous eût donné une œuvre intitulée, comme celle de Quinault : *Armide et Renaud* ou simplement *Armide*, comme celle de Gluck. M. Camille de Sainte-Croix, en s'attaquant victorieusement à un sujet depuis longtemps classique, a fait, suivant son droit, œuvre d'indépendance et d'originalité, et il ne s'est pas cru tenu par de glorieux devanciers. Il faut louer, quand elles réussissent, des initiatives aussi hardies, et nous avons accordé le même éloge, cet été, à M. Jules Bois, faisant représenter avec succès, sur le théâtre d'Orange, un *Hippolyte couronné*, au risque de froisser les ombres vénérables de Racine et d'Euripide. M. Camille de Sainte-Croix a pris la même liberté avec le Tasse, mais je crois que du fond des champs Elysées où les illustres morts aiment bien qu'on pense à eux, le grand poète italien aura bienveillamment accepté ce lointain hom-

mage, et reporté à son œuvre créatrice une part du succès, si mérité et si complet qui a accueilli le drame à la fois classique et moderne de notre distingué confrère.

Au premier acte, nous sommes au camp d'Emmaüs, Renaud, au milieu de ses preux, explique à Gildis qu'on ne saurait être, en même temps, un amant et un héros ; il la quittera donc pour être tout à son devoir guerrier, mais il fait le serment de ne jamais la tromper, de même que Gildis lui jure de ne jamais être à un autre qu'à lui. Mais Renaud a vu Armide, il est déjà sous le charme. Dans les jardins de Damas où l'enchanteresse vit au milieu de ses femmes, parmi les parfums et les roses, Renaud, oublieux de son devoir, subit le même vertige que ses compagnons d'armes Penbrock, Evrard, Clotaire et Gilles de Roussillon. Cependant tandis que la liberté est rendue à ces derniers, qui retournent au camp, Renaud reste seul, enchaîné, par des guirlandes de fleurs et de gaze. Au milieu de sa vie de paresse amoureuse, il est rejoint par Penbrock déguisé et la princesse Gildis qui vient lui rappeler son serment ; et pris d'un beau remords, il rejoint ses camarades, après avoir délivré Gildis et Penbrock qui allaient être mis à mort sur l'ordre d'Armide.

Mais au camp il apprend qu'Armide a, à son tour, été faite prisonnière, qu'elle est retenue à Jérusalem, que le bourreau l'attend ; et rien ne saurait empêcher Renaud d'aller la secourir. Il entre donc dans la ville, l'épée haute, prouvant que la mort d'un amant vaut bien celle d'un héros ; et à première vue, il retombe sous le charme d'Armide, après un beau couplet sur l'amour vainqueur, l'amour irrésistible, l'amour maître du monde, qui rend l'homme semblable aux dieux, et la pauvre et pure Gildis est abandonnée.

L'intrigue est suffisamment passionnante et les vers en sont fort beaux. Ajoutons que l'interprétation a été remarquable et on comprendra que M. Paul Ginisty, l'intelligent directeur de l'Odéon, ait été couvert de fleurs par tous les amis — il y en a encore — des belles œuvres sérieuses, fussent-elles en vers de la vieille école classique.

L. S.

LETTRES ET ARTS

A l'Institut de France. — A la dernière séance de l'Académie des Sciences morales et politiques, l'ordre du jour appelait l'élection d'un membre titulaire dans la section de morale, en remplacement de M. Gréard, décédé. Au premier tour de scrutin, M. le comte Othenin d'Haussonville, qui se présentait sans concurrent, a été élu par 29 voix sur 32 votants. Il y a eu trois bulletins blancs.

Au cours de la séance, M. Daresté a présenté, au nom de l'Université de Prague, un volume de *Mémoires* rédigé par vingt-quatre professeurs de cette Université. M. Cheysson a déposé sur le bureau deux forts volumes contenant les procès-verbaux du Congrès du patronage des libérés et du Congrès national contre l'alcoolisme, qui se sont tenus sous sa présidence l'an dernier.

M. Boutroux a présenté, de la part de l'auteur, M. Picavet, secrétaire du Collège de France, un volume intitulé : *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies*.

M. Gabriel Monod a terminé la lecture de son « Etude sur la correspondance de Michelet et de George Sand ».

M. le comte d'Haussonville, le nouvel élu de l'Académie, est âgé de cinquante-neuf ans. Depuis 1888, il appartient à l'Académie française, où il succéda à Caro. A cette classe de l'Institut, il se rattache par ses études littéraires sur Mérimée, Sainte-Beuve, M^{me} de La Fayette. A celle qui l'a élu aujourd'hui, il appartient par ses travaux sur le paupérisme, l'enfance abandonnée, les pénitenciers, et en général par son zèle dévoué pour toutes les questions de sociologie, où il se montre digne de son aïeul Necker et de son aïeule M^{me} de Staël.

Pour la langue française. — Plusieurs congrès auront lieu à Liège en 1905, à l'occasion de l'Exposition universelle qui s'y prépare pour cette date, et qui s'annonce déjà comme une considérable entreprise. L'un des plus importants d'entre eux sera consacré aux questions qui se rattachent à l'expansion et à la culture de la langue française. Il comportera une section scientifique et une section de littérature et fonctionnera sous les auspices d'un comité d'organisation choisi parmi l'élite de la Belgique lettrée et sous le

première audition à Monte Carlo d'un harmonieux poème descriptif de Liszt : *Ce qu'on entend sur la montagne*. L'interprétation en fut d'une exquise délicatesse. Puis vint la *Sérénade pour petit orchestre*, précieux bijou musical du maître Saint-Saëns, qui valut de longs et chaleureux applaudissements aux talentueux solistes que sont MM. Dörel et Van Houten. Enfin, la séance fut couronnée par une impressionnante exécution de l'ouverture du *Vaisseau fantôme* de Wagner, et tous les mélomanes se retirèrent enthousiasmés en se donnant rendez-vous à jeudi prochain.

Une matinée théâtrale sera donnée dimanche prochain, à 4 heures du soir, au collège de la Visitation, par un groupe de jeunes amateurs, au profit de la Noël des Enfants pauvres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Les personnes désirant des cartes peuvent s'adresser au siège de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, 10, rue des Briques, où sont reçus les dons et offrandes.

Le théâtre de Monte Carlo qui, pour sa première quinzaine, nous a donné un trio de pièces légères, *Lili*, *Niniche* et *la Femme à Papa*, dont les représentations ont été fort goûtées par le public, va entrer cette semaine dans une série nouvelle composée d'œuvres moins connues sinon moins gaies. C'est ainsi qu'on annonce pour vendredi prochain, 2 décembre, la première représentation de la *Geisha*, opérette en 3 actes, traduit de l'anglais et dont le livret est de M. Owen Hall et la partition de M. Sidney Jones. Cette pièce originale, accompagnée d'un ballet anglais, a obtenu à Londres un succès considérable qu'elle retrouvera, nous n'en doutons pas, sur la scène de Monte Carlo.

Jeudi 1^{er} décembre 1904, à 2 heures 1/2 précises

2^o CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. LÉON JEHIN

Prométhée, ouverture..... Beethoven.
Symphonie en ut majeur (Jupiter)..... Mozart.
In der Natur, ouverture (1^{re} audition)... Dvorak.
Psyché, fragments symphoniques..... C. Franck.
Tristan et Yseult (Prélude et mort d'Yseult) Wagner.
 Prélude et cortège de *Déjanire*..... Saint-Saëns.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Saison 1904-1905

Programme des Concours Tri-Hebdomadaires

Offerts par l'Administration des Bains de Mer de Monaco

Lundi 12 décembre 1904. — Prix d'Ouverture (handicap), 500 francs.
 Mercredi 14 décembre. — Prix d'Hiver (handicap), 500 francs.
 Vendredi 16 décembre. — Prix de Décembre (handicap), 500 francs.
 Lundi 19 décembre. — Prix de Noël, 500 francs.
 Mercredi 21 décembre. — Prix du Stand (handicap), 500 francs.
 Vendredi 23 décembre. — Prix Lonhienne (handicap), 500 francs.
 Lundi 26 décembre. — Prix Soragna, 500 francs.
 Mercredi 28 décembre. — Prix de Janvier (handicap), 500 francs.
 Vendredi 30 décembre. — Prix Briasco, 500 francs.
 Lundi 2 janvier 1905. — Prix Verdavaine (handicap), 500 francs.
 Mercredi 4 janvier. — Prix Saint-Trivier (handicap), 1,000 francs.
 Vendredi 6 janvier. — Prix Gajoli, 1,000 francs.
 Lundi 9 janvier. — Prix Curling (handicap), 1,000 fr.
 Mardi 10 janvier. — Prix Hall (handicap), 1,000 francs.
 Jeudi 12 janvier. — Prix Journu, 1,000 francs.
 Samedi 14 janvier. — Prix Moncorgé (handicap), 1,000 fr.
 Lundi 16 janvier. — Prix des Myosotis (hand.), 1,000 fr.
 Mardi 17 janvier. — Prix des Hortensias, 1,000 francs.

patronage officiel du gouvernement, du ministre de France à Bruxelles, et de l'Alliance française.

L'intérêt particulier de ce congrès, c'est qu'il ne se restreint nullement à la partie française de la Belgique (la Wallonie) ni à la France elle-même telle qu'elle est comprise entre ses frontières politiques. Outre la participation de la Belgique et de la France, il prévoit celle du Canada, celles des cantons de Genève, de Vaud, et du Valais en Suisse, celles du val d'Aoste en Italie et du cercle de Malmédy en Prusse. D'autres pays, dont nulle province n'a le français comme langue maternelle, y seront représentés par les hommes qui, chez eux, sont les propagandistes de la culture française ; et par exemple M. van Hamel, de Groningue, viendra au nom de la Hollande. — Parmi les adhésions françaises nous croyons savoir que l'on compte déjà celle de MM. Anatole France, Emile Faguet, Melchior de Vogüé, etc.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

▲ L'Académie de Médecine. — L'Académie avait nommé dans sa dernière séance une commission spéciale, présidée par M. Brouardel, pour étudier la question posée par le ministre de la Guerre relative à l'institution de comités locaux dans chaque ville de garnison, chargés de l'inspection permanente des eaux, en vue d'enrayer la propagation des épidémies et particulièrement de la fièvre typhoïde.

M. Gariel, rapporteur, fait connaître l'avis de la commission spéciale instituée par l'Académie. Cette commission, en sa séance du 8 octobre, a décidé qu'il n'était pas utile de créer un nouveau rouage administratif dans chaque localité où se trouvent casernées des troupes. Le conseil d'hygiène de la ville, auquel pourrait se joindre un représentant du ministre de la Guerre, suffirait à organiser la surveillance des abords des sources, leur captage et empêcher ainsi les épidémies de fièvre typhoïde. La loi du 15 février 1902 donne d'ailleurs aux conseils d'hygiène le droit de surveiller les sources et les distributions d'eau. Il y aurait lieu de leur rappeler cette disposition légale à l'occasion de la surveillance spéciale dont il s'agit.

L'Académie a approuvé ses conclusions.

M. Laveran communique une note de M. Pressat sur la prophylaxie du paludisme dans l'isthme de Suez. Grâce à l'ensemble des mesures prises et dont le prince d'Arenberg avait déjà rendu compte à l'Académie des Sciences, la ville d'Ismaïla a été complètement assainie, et le nombre des malades, qui était de 2,500 en 1900 sur une population de moins de 6,000 habitants, s'est abaissée en trois ans à 200.

M. Kermorgant donne lecture de plusieurs extraits de son rapport officiel, sur les épidémies survenues en France pendant l'année 1903.

L'insuffisance des renseignements fournis à l'Académie ne permet pas d'établir des statistiques exactes de maladies épidémiques. Un certain nombre de médecins se retranchent à ce sujet derrière le secret professionnel, malgré les prescriptions légales relatives à la déclaration de ces épidémies.

M. Kermorgant résume la situation sanitaire dans quatre-vingt-sept départements et formule le vœu que l'Académie puisse dorénavant disposer d'un crédit suffisant pour récompenser comme ils le méritent les rapports adressés dans l'année. Actuellement, ce crédit ne dépasse pas 300 francs.

Quant à la situation sanitaire en elle-même, au point de vue des épidémies et des maladies contagieuses, elle n'a présenté en 1903 aucun fait de nature à être particulièrement signalé.

Le Congrès français de médecine. — C'est la première fois que le Congrès français de médecine s'est réuni à Paris où il a tenu sa septième session, peu après le Congrès français de chirurgie ; il s'est ouvert dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine, sous la présidence du professeur Cornil, assisté de MM. Henrot, directeur de l'École de médecine de Reims, et Brissaud, professeur à la Faculté de Paris, vice-président, et de MM. Gilbert Ballet, Enriquez, Merklen et Teissier.

Le président du Conseil général de la Seine, M. Landrin, ouvrit le Congrès, puis M. Cornil prononça un discours sur le rôle de l'anatomie pathologique dans la médecine contemporaine. Il put exposer tous ses efforts dans cette voie, aujourd'hui couronnés de succès, mais au début assez difficiles, comme permet d'en juger cette anecdote :

« Lorsque je passai ma thèse en 1864, dit M. Cornil, sur l'histologie des néphrites, l'un de mes juges, très bienveillant d'ailleurs, me dit : Vous avez fait, Monsieur, un travail infiniment méritoire, mais à quoi diable cela peut-il servir ? Avez-vous trouvé sous votre microscope le moyen de guérir l'albuminurie ? »

C'est contre le gré des professeurs qu'en 1862 M. Charles Robin fut nommé professeur d'histologie grâce à la persistance de Duruy ; mais il avait fallu un petit coup d'État. En 1865, M. Ranvier et M. Cornil lui-même commençaient dans leurs laboratoires des cours pratiques d'histologie pathologique et bientôt publièrent leur célèbre manuel.

Le microscope et les idées pastoriennes ont provoqué deux rénovations profondes en médecine depuis 50 ans, dans ces fécondes découvertes.

Après ces discours, la séance du matin fut levée à cause de ces obsèques de M. Tillaux, le président de l'Académie de médecine.

L'après-midi eut lieu la discussion des rapports de MM. Bosc, Vedel et Vaquez, sur l'hypertension artérielle dans les maladies.

Signalons dans les travaux des Congrès, une importante communication de M. Chantemesse, sur la sérothérapie de la fièvre typhoïde, signalant les résultats obtenus par l'emploi du sérum, difficile à préparer ; la mortalité, qui est de 13 à 18 % chez nous, a été réduite à 4 %.

La dernière question portée à l'ordre du jour a été traitée le mercredi après-midi par le rapport de M. Mauriel, professeur à Toulouse, qui, pour le traitement se rallie au principe de l'insuffisance d'alimentation.

Après diverses communications, le Congrès s'est clôturé par une visite au Sanatorium de Bligny.

L'enseignement autonome de la géographie.

— La géographie, bien qu'elle ait obtenu partiellement droit de cité dans les Facultés des sciences, est encore l'apanage des Facultés des lettres, et, dans l'enseignement secondaire, ce sont les professeurs d'histoire qui sont chargés de l'enseignement de la géographie. Or, l'on est en train de faire au Lycée Condorcet une expérience intéressante. M. Paul Privat-Deschanel, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire et de géographie, ancien boursier de voyage autour du monde, qui a beaucoup voyagé et étudié la géographie de façon concrète, et a pris également ses grades scientifiques, vient, après une heureuse tentative en province, d'être appelé à professer la géographie seulement, au Lycée Condorcet, où, disposant d'un local particulier, il pourra constituer l'équivalent d'un Laboratoire, un musée géographique doué d'un crédit spécial. Il cherchera à faire valoir la géographie pour elle-même par des photographies, des projections, des excursions, des travaux d'élèves faits sur le concret, etc.

Cette autonomie donnée à la géographie nous paraît une tentative tout à fait intéressante.

Il faut espérer que l'heureuse initiative de l'enseignement secondaire ne sera pas un de ces essais trop vite négligés, que l'on oublie au lendemain de leur création. Il ne faudrait voir là qu'un premier pas dans une route féconde. Car l'autonomie de la géographie dans l'enseignement secondaire ouvrirait la voie à une réforme de la situation de la géographie dans l'enseignement supérieur qui reste, malgré les généreux efforts de M. Liard, trop divisé en ces cloisons étanches que sont les Facultés.

C'est à coup sûr des Facultés des sciences que relève principalement la géographie, par tout ce qu'elle implique de connaissances géologiques, météorologiques, etc. Mais il ne faut pas oublier que, par certains côtés, elle devra toucher encore quelque peu à l'histoire dont la place se trouve dans les Facultés des lettres, et surtout que, dans une mesure assez large, elle exige des connaissances économiques que les Facultés de Droit sont seules à fournir complètement aujourd'hui.

La géographie avec tout son cortège de connaissances, devrait, dans l'enseignement supérieur, avoir sa place, ses grades, licence et agrégation, en ouvrant complètement à ceux qui s'adonneraient, entre autres carrières, celle de l'enseignement ; mais, nous le répétons, son caractère doit être essentiellement scientifique.

La philosophie doit partager un sort analogue. Elle a bien son autonomie, mais au dépens du fondement scientifique essentiel qui lui serait tout à fait nécessaire.

Elle aussi, comme la géographie, entre les différentes Facultés auxquelles elle pourrait plus ou moins largement emprunter, devrait former comme un ensemble autonome qui ne serait pas découpé, ni tiraillé pour rentrer dans les cadres traditionnels, mais trop rigides et mal faits, des vieilles Facultés.

BIBLIOGRAPHIE

L'ALMANACH HACHETTE POUR 1905

Le grand événement de la semaine est l'apparition de l'*Almanach Hachette* pour 1905. Accueilli dès ses débuts par un succès sans précédent, l'*Almanach Hachette* est à la fois l'almanach météorologique le plus complet, et la plus utile et la plus variée des encyclopédies populaires.

1,200 illustrations diverses ajoutent à l'intérêt d'un texte constamment renouvelé l'image de documents instructifs ou sensationnels, des milliers de conseils pratiques, de recettes, de résumés statistiques, dix cartes en couleurs et une grande planche des monnaies à accepter et à refuser sont autant d'avantages qui justifient la faveur toujours grandissante de l'*Almanach Hachette*.

Nombreux et inédits, documentés d'une façon nouvelle, attrayante et instructive, les articles de l'*Almanach Hachette* résument toutes les connaissances humaines.

Les grands faits de l'Histoire, de la Géographie, de l'Agriculture et de la Science y sont condensés en des pages vivantes et richement illustrées.

Dans la partie *Droit usuel*, vous apprenez vous-même les applications pratiques de la loi en ce qui concerne les *Servitudes légales* et les *Contrats de mariage*.

A cela s'ajoutent les *Joies du rire*, éveillées par une série de dessins humoristiques, un grand nombre de prix de concours (6,600 francs environ), de primes diverses et de billets de théâtre.

L'*Almanach Hachette* conseille et renseigne. Il est devenu le vade-mecum inséparable de tous ceux qui ont besoin de s'instruire ou d'instruire les autres. Pour le prix modique de 1 franc 50, il représente la valeur d'une bibliothèque encyclopédique de trente-trois volumes à 3 francs 50.

C'est le véritable trésor des familles.

VARIÉTÉ

L'hospitalisation des Aliénés dangereux et criminels DANS LES DIVERS PAYS

L'attentat dont M. le docteur Vallon, médecin en chef de l'Asile Sainte-Anne, à Paris, a été victime dernièrement de la part d'un des malades confiés à ses soins, attire une fois de plus l'attention sur la nécessité de prendre des mesures spéciales à l'égard des aliénés dangereux, surtout quand leurs tendances nuisibles se sont déjà traduites par des actes, et c'était précisément le cas du sujet qui a grièvement blessé M. Vallon, puisqu'il avait été interné à la suite d'une tentative d'homicide ayant abouti à des blessures graves. Au reste, les lecteurs savent que le dernier Congrès français des médecins aliénistes et neurologistes avait inscrit à son ordre du jour la question des aliénés criminels et que, à la suite d'une longue discussion, cette réunion a émis entre autres vœux « qu'il soit créé d'urgence des asiles spéciaux pour le traitement des aliénés spécialement dangereux » et « que l'autorité judiciaire intervienne dans l'internement, le maintien et la sortie des aliénés criminels ».

Tout aussi bien, si la question n'a jusqu'ici reçu en

France qu'une solution platonique, par suite du vote de la Chambre affectant *en principe* l'infirmerie pénitentiaire de la maison centrale de Gaillon aux aliénés dangereux ou criminels, il n'est pas sans intérêt de signaler de quelle façon le problème a été résolu dans divers pays étrangers. Nous trouvons les éléments de cette étude dans le rapport que M. le docteur P. Sérieux, médecin en chef de l'asile de Ville-Evrard, adressait naguère au Conseil général de la Seine, à la suite de missions scientifiques dont il avait été chargé par cette assemblée.

C'est en Angleterre que l'assistance des aliénés criminels a tout d'abord préoccupé les pouvoirs publics. Depuis 1863, le *Broadmoor Statel criminal Asylum* reçoit à la fois les aliénés criminels, non jugés, parce qu'ils ont été reconnus aliénés avant le procès, les aliénés criminels jugés, mais acquittés comme fous ou qui, ayant été condamnés à mort, ont bénéficié d'un sursis pour cause de folie, enfin les condamnés devenus aliénés, quand il s'agit d'une condamnation à une longue détention.

En plus de cet établissement, le Royaume-Uni possède, en Ecosse, un quartier d'aliénés criminels, annexé, au point de vue administratif, à la prison centrale de Perth, et, en Irlande, le *Dundrum criminal Lunatic Asylum*, ouvert dès 1850, et qui reçoit les mêmes catégories de malades que l'asile de Broadmoor.

Aux Etats-Unis, le seul état de New-York dispose d'un quartier spécial annexé à l'établissement pénitentiaire d'Auburn de l'asile d'aliénés criminels de Matteawan, inauguré il y a une douzaine d'années, et du *Dannemora Hospital for Insane convicts*, de date toute récente (1900). On y trouve également le *State Asylum for Insane criminals*, dans l'Etat de Massachusetts, et un établissement du même genre dans celui de Michigan.

En Belgique, les aliénés criminels sont, pour le moment, hospitalisés dans un quartier spécial de l'asile de Tournai.

En Norvège fonctionne, mais à titre provisoire, l'asile d'aliénés criminels de Trondhjem, installé dans les bâtiments d'une ancienne prison désaffectée.

En Allemagne, on trouve, outre un certain nombre de quartiers spéciaux pour condamnés devenus aliénés, annexés à des prisons — il y en a 6 pour la Prusse, — le *Haupt-Krankenhaus des Landesgefängnisses*, de Bruchsal, destiné à recevoir les criminels aliénés du grand-duché de Bade, et qui vient d'être reconstruit de façon à donner satisfaction à toutes les exigences de la psychiatrie moderne. Mais il ne s'agit là, en somme, que d'établissement visant les condamnés devenus aliénés; au contraire, l'asile de Waldheim, en Saxe, et celui de Düred, dans la province rhénane, hospitalisent aussi des aliénés criminels.

L'Italie possède les asiles de Montelupo (*Manicomio giudiziario dell' Ambrogiana*) et de Reggio d'Emilia, où sont des sections de *condannati* (criminels aliénés), de *prosciolti* (aliénés criminels) et de *giudicabili* (sujets en observation).

Citons encore, pour nous en tenir aux établissements les plus connus, les asiles de Klingstown, au Canada, et celui de Las Mercedes, dans la République Argentine.

Comme on peut en juger par cette rapide revue d'ensemble, nombre des établissements que nous venons de mentionner sont à la fois affectés aux aliénés criminels et aux condamnés devenus aliénés. C'est là une confusion fâcheuse à tous égards, et que l'opinion publique, en France, n'accepterait sans doute pas facilement. Au reste, la proposition de loi déposée depuis longtemps déjà par M. le docteur Dubief à la Chambre des députés distingue parfaitement entre ces deux catégories de malades, et est de nature à satisfaire à la fois aux légitimes susceptibilités des familles intéressées et aux *desiderata* des aliénistes, puisqu'elle prévoit et des asiles de sûreté pour aliénés criminels et des asiles spéciaux pour criminels aliénés, avec intervention de l'autorité judiciaire pour l'internement, le maintien et la sortie des uns et des autres de ces sujets.

Cette solution du problème est certainement la plus rationnelle, aussi bien en France, où il n'a pas encore été réalisé la moindre réforme — gouvernement et parlement se refusant depuis un quart de siècle à

consacrer le temps nécessaire pour résoudre une question si éminemment sociale, — et dans les pays étrangers qui en sont au même point que nous, que dans les autres Etats où la façon de procéder à l'égard des aliénés criminels est loin d'être à imiter en tous points. Si les pays qui se sont laissé devancer dans cette œuvre de protection et d'assistance publiques sont, il est vrai, particulièrement bien placés pour réaliser une réforme tout à fait conforme aux données de la science actuelle, ils doivent se considérer comme d'autant plus tenus de mettre maintenant quelque hâte dans l'accomplissement de leur devoir envers la société.

Et pour en revenir à notre pays, qui vient d'être le théâtre du tragique événement dont nous avons parlé au début de cet article, il importe que les politiciens, abandonnant leurs préoccupations quotidiennes, fassent aboutir rapidement une réforme depuis si longtemps attendue. Il est incontestable que notre loi sur le régime des aliénés est à refaire de fond en comble, car elle n'offre pas — au point de vue de la sauvegarde de la liberté individuelle, entre autres — les garanties si impérieusement réclamées en l'état actuel des esprits et des mœurs. Mais si le législateur sent le fardeau trop lourd pour fournir une œuvre d'ensemble, rien n'empêche de faire un départ dans le projet qui lui est soumis et de s'occuper seulement pour le moment des parties les plus urgentes : c'est ainsi qu'on pourrait séparer de la proposition de loi Dubief la section 3 du titre II (*Des condamnés reconnus aliénés; des aliénés dits criminels; des inculpés présumés aliénés et soumis à une expertise médico-légale*), car elle forme un tout complet, pour en faire l'objet d'une loi spéciale qui, tout en sauvegardant mieux la société contre les entreprises des aliénés dangereux, cesserait d'imposer le contact de ces derniers — toujours désagréables quand ils ne sont pas malfaisants — aux malades inoffensifs, hôtes habituels de nos asiles.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 20 au 27 Novembre 1904

| | |
|--|------------------------|
| MARSEILLE, chal. <i>Marie-Alfred</i> , fr., c. Fabri, | houille. |
| — chal. <i>Fortunée-Jeanne</i> , fr., c. Appietto, | — |
| NICE, b. <i>Deux-Frères</i> , fr. c. Courbon, | vin et bois. |
| SAINT-TROPEZ, b. <i>Virginie</i> , fr., c. Brun, | vin. |
| CANNES, vapeur <i>Zénith</i> , fr., c. Morganti, | merchandises diverses. |
| — b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis, | sable. |
| — b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Jourdan, | — |
| NEWCASTLE, vap. <i>Lucy-Andersen</i> , danois, c. Nielsen, | houille. |

Départs du 20 au 27 Novembre

| | |
|--|------------------------|
| MARSEILLE, vapeur <i>Zénith</i> , fr., c. Morganti, | merchandises diverses. |
| AGAY, chal. <i>Marie-Alfred</i> , fr., c. Fabri, | sur lest. |
| SAINT-TROPEZ, b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courbon, | fûts vides. |
| CANNES, b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis, | sur lest. |
| — b. <i>Virginie</i> , fr., c. Brun, | — |

AVIS

Les obligataires de la **Société Anonyme Monégasque de Panification Modèle Franco-Vienoise** sont avisés que le coupon n° 4 des obligations est payable, à partir du 1^{er} décembre 1904, au Crédit Lyonnais, Monte Carlo.

Le Crédit Lyonnais remboursera aussi à 500 fr., coupon n° 4 détaché, les 38 obligations sorties au tirage du 14 mai 1904 et portant les numéros :

| | | | | | | | | | | | | |
|-----|---|-----|---|------|---|-----|---|-----|---|-----|---|-----|
| 16 | — | 21 | — | 26 | — | 56 | — | 76 | — | 91 | — | 104 |
| 116 | — | 161 | — | 202 | — | 205 | — | 224 | — | 268 | — | 307 |
| 321 | — | 332 | — | 335 | — | 337 | — | 367 | — | 368 | — | 377 |
| 384 | — | 395 | — | 481 | — | 482 | — | 503 | — | 524 | — | 561 |
| 586 | — | 601 | — | 704 | — | 714 | — | 719 | — | 810 | — | 845 |
| 831 | — | 836 | — | 838. | | | | | | | | |

BOIS & CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN
DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs
Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

APPICHAGE BÉRENGER MONACO

ASSURANCES
CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^e d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, précède ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, cha-teaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir. Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets. Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES. Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

SAVON PUR

« LA TOUPIE »

DÉPOT chez LORENZI

(Fabrique de Pâtes alimentaires, Denrées coloniales)

Rue de la Turbie, Monaco-Condamine

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR

Spécialité pour Toilettes de Dames. — Prix modérés.

TEINTURERIE DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA
25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles. Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets. Prix modérés.

Imprimerie de Monaco — 1904